

# 2MAG CARRELAGE

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 2 000,00 euros  
Siège social : Les Violettes, 10 Avenue Julien  
06100 NICE  
922 474 200 RCS NICE

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 30 JUIN 2025

#### RESOLUTION 2. AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 21 300,51 euros de la manière suivante :

- Origine
  - Report à nouveau : 19 131,28 €
  - Résultat de l'exercice : 21 300,51 €
- Affectation du résultat
  - Au poste "Report à nouveau" : 21 300,51 €
- Positionnement des comptes après affectation
  - Le poste "Report à nouveau" : 40 431,79 €

#### DISTRIBUTION DE DIVIDENDES AU TITRE DES 3 DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons :

3 derniers exercices	Le montant des dividendes qui ont été mis en distribution	Le montant des revenus distribués éligibles ou non à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	
		Éligibles	Non-éligibles
31/12/2023	0 €	0 €	0 €
31/12/2022	Néant	Néant	Néant
31/12/2021	Néant	Néant	Néant

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme à l'original,**

**Les Co-gérants**

**Monsieur VALENTINI Philippe**

**Monsieur VALENTINI Michaël**

Signé par Philippe VALENTINI  
Le 05/08/2025

ID: tx\_M9ZaeXEb1Lde

Signed with  
**Universign**

Signé par Michaël VALENTINI  
Le 05/08/2025

ID: tx\_M9ZaeXEb1Lde

Signed with  
**Universign**

# 2MAG CARRELAGE

Société à responsabilité limitée  
Au capital de 2 000,00 euros  
Siège social : Les Violettes, 10 Avenue Julien  
06100 NICE  
922 474 200 RCS NICE

## ***BILAN, COMPTE DE RESULTAT, ANNEXES***

***EXERCICE CLOS LE 31/12/2024***

**Certifié conforme à l'original, la gérance**

***Monsieur VALENTINI Philippe***

Signé par Philippe VALENTINI  
Le 05/08/2025

ID: tx\_M9Za6x8Z2dqA

Signed with  
**Universign**

***Monsieur VALENTINI Michaël***

Signé par Michaël VALENTINI  
Le 05/08/2025

ID: tx\_M9Za6x8Z2dqA

Signed with  
**Universign**

Désignation de l'entreprise		SARL 2MAG CARRELAGE		Les Violettes 10 Avenue Ju		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		06100 NICE		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		9 2 2 4 7 4 2 0 0 0 0 0 1 6		Durée de l'exercice précédent *		13	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	5 265	030	1 800	3 466	3 340
	Immobilisations financières* (1)	040	30	042		30	30
	<b>Total I (5)</b>	044	<b>5 295</b>	048	<b>1 800</b>	<b>3 496</b>	<b>3 370</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	5 935	070		5 935	
		072	4 366	074		4 366	2 787
	Valeurs mobilières de placement	080		082			3 968
	Disponibilités	084	46 167	086		46 167	26 283
	Charges constatées d'avance *	092	288	094		288	466
	<b>Total II</b>	096	<b>56 756</b>	098		<b>56 756</b>	<b>33 504</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	110	<b>62 051</b>	112	<b>1 800</b>	<b>60 251</b>	<b>36 874</b>
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000	2 000	2 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	200		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131 )	132	131	132			
	Report à nouveau	134		134	19 131		
	Résultat de l'exercice	136		136	21 301	19 331	19 331
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
<b>Total I</b>	142		142	<b>42 632</b>	<b>21 331</b>	<b>21 331</b>	
Provisions pour risques et charges	154		154				
<b>Total II</b>	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	14 605	4 502	4 502
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 )	172	1 063	172	2 606	10 309	10 309
	Comptes courants d'associés	173		173	409	731	731
	Autres dettes	175		175			
Produits constatés d'avance	174		174				
<b>Total III</b>	176		176	<b>17 620</b>	<b>15 542</b>	<b>15 542</b>	
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		180	<b>60 251</b>	<b>36 874</b>	<b>36 874</b>	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	30	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 274	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SARL 2MAG CARRELAGE</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le <b>31122024</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122023</b>		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210		
	Production vendue { biens / services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
		217		218	127 746	102 737
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	127 746	102 737
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	35 075	31 615
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : 4 089 - immobilier : )			242	27 583	31 146
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244	3 191	128
	Rémunérations du personnel *			250	25 192	16 500
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	10 455	21
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 148	652
	Dotations aux provisions			256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	43	4	
	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	102 688	80 065
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	25 058	22 672
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	93	70
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294		
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	77	
		348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 773	3 411
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	21 301
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	21 301	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 773	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	77	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986				
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)			138		
	Bassins d'emploi à dynamiser (art. 44 duodécies)		991		992	
	ZFANG (44 quaterdecies)	345			993	
	Investissements et souscriptions outre-mer		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			181	
	Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)		127			
	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			641
Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)		643			647	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			645			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)		648			990	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)			649			
Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)						
Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352	25 151	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370	25 151	372

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **60 251** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **127 838** euros et un total **charges** de **106 538** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **21 301** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016 relatif au Plan Comptable Général .

## **Immobilisations**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

## **Amortissements**

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- **Immobilisations non décomposables** : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- **Immobilisations décomposables** : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de

# Règles et Méthodes Comptables

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.